République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 31 août 2026

Date de convocation : 13.08.2026
Date d'affichage : 19.08.2026
Date d'envoi : 19.08.2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, HEZARD Claire, RIMLINGER Laurence.
MM. DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : MM. DEVILLE Damien, MARIE Eric, Mme JOUSSE Nathalie

Pouvoirs : Mr MARIE Eric donne pouvoir à Mme RIMLINGER Laurence,
Mme JOUSSE Nathalie donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra,
Mr DEVILLE Damien donne pouvoir à Mr RICHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr DUCREUX Olivier

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Délibération n°	*Objet*	*Décision*
31082026D065	Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026	Approuvée
31082026D066	Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal	Approuvée
31082026D067	Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	Approuvée
31082026D068	Servitude de bornage - Parcelle AD36	Approuvée
31082026D069	Incendies - Don financier	Approuvée

Saint Ouen en Belin, le 02 septembre 2026

Le Maire, Bruno RICHET

MAIRIE DE ST-OUEN EN BELIN
Sarthe

Secrétaire de séance, Mr DUCREUX Olivier

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D065-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D065

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT OUEN EN BELIN

31082026D065

Date de convocation : 13.08.2026
Date d'affichage : 19.08.2026
Date d'envoi : 19.08.2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, HEZARD Claire, RIMLINGER Laurence.
MM. DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : MM. DEVILLE Damien, MARIE Eric, Mme JOUSSE Nathalie

Pouvoirs : Mr MARIE Eric donne pouvoir à Mme RIMLINGER Laurence,
Mme JOUSSE Nathalie donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra,
Mr DEVILLE Damien donne pouvoir à Mr RICHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr DUCREUX Olivier

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Pour information, l'ensemble des élus en ont pris connaissance et seuls les élus présents lors de cette séance du 20 juillet 2026 prennent part au vote.

Le Conseil Municipal est invité à valider le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 02 septembre 2026

Le Maire,
Bruno RICHET

MAIRIE DE ST-OUEN EN BELIN (Sarthe)

Secrétaire de séance,
Mr Olivier DUCREUX

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D066-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D066

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT OUEN EN BELIN

31082026D066

Date de convocation : 13.08.2026
Date d'affichage : 19.08.2026
Date d'envoi : 19.08.2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, HEZARD Claire, RIMLINGER Laurence.
MM. DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : MM. DEVILLE Damien, MARIE Eric, Mme JOUSSE Nathalie

Pouvoirs : Mr MARIE Eric donne pouvoir à Mme RIMLINGER Laurence,
Mme JOUSSE Nathalie donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra,
Mr DEVILLE Damien donne pouvoir à Mr RICHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr DUCREUX Olivier

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Devis :

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
20/07/2026	MEFRAN COLLECTIVITES	1 377.60 €	Investissement	20 barrières étape - Service Technique
31/07/2026	QUIETALIS	213.89 €	Fonctionnement	Fourniture cartouche four - Restaurant scolaire
03/08/2026	COUVERTURE DU BELINOIS	3 969.17 €	Fonctionnement	Travaux réfection toiture - École
04/08/2026	Garage LEROUX	1 108.13 €	Fonctionnement	Remplacement pare-brise TRAFIC
06/08/2026	AT2 CONCEPT	66.38 €	Fonctionnement	Balai ergonomique ménage - Entretien des locaux
10/08/2026	LES CHORISTES DE SPAY	180.00 €	Fonctionnement	Prestation - Marché de Noël 2026
13/08/2026	ORAPI	541.82 €	Fonctionnement	Produits d'entretien - École et Salle Audonienne
14/08/2026	GARAGE LEROUX	1 795.32 €	Fonctionnement	Vidange & distribution Renault TRAFIC (annule et remplace le devis de 1 459 € TTC du 24/06/2026)
14/08/2026	ASTIWEB	117.00 €	Fonctionnement	Configuration nouveau PC portable - Élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 02 septembre 2026

Le Maire,
Bruno RICHET

Secrétaire de séance,
Mr DUCREUX Olivier

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D067-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT OUEN EN BELIN

31082026D067

Date de convocation : 13.08.2026
Date d'affichage : 19.08.2026
Date d'envoi : 19.08.2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, HEZARD Claire, RIMLINGER Laurence.
MM. DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : MM. DEVILLE Damien, MARIE Eric, Mme JOUSSE Nathalie

Pouvoirs : Mr MARIE Eric donne pouvoir à Mme RIMLINGER Laurence,
Mme JOUSSE Nathalie donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra,
Mr DEVILLE Damien donne pouvoir à Mr RICHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr DUCREUX Olivier

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Objet : Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La Commission CLECT s'est réunie le jeudi 02 juillet 2026 pour arrêter le montant du transfert de charges relatif à la compétence « Animation de la Vie Sociale », prise en charge par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2026.

Pour rappel, le Conseil Communautaire par délibération du 14 octobre 2025, a modifié l'intérêt communautaire de la compétence « Actions sociales d'intérêt communautaire » en y ajoutant « l'Animation de la Vie Sociale ».

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres. Il sera validé s'il est approuvé par la moitié des conseils municipaux représentants les deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Le transfert de charges lié à la compétence « Animation de la Vie Sociale » pour la commune de SAINT OUEN EN BELIN est de 4 195.54 euros (montant arrêté avant révision libre des attributions de compensation (AC) annuelle).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D067-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D067

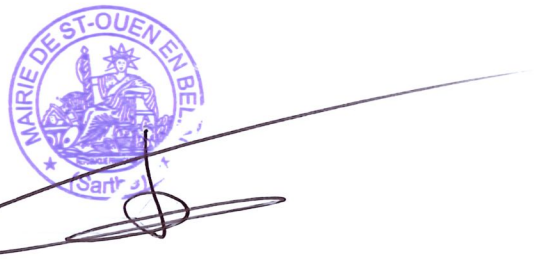
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le rapport de la CLECT du 02 juillet 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 02 septembre 2026

Le Maire,
Bruno RICHET

Secrétaire de séance,
Mr DUCREUX Olivier





AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D068-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT OUEN EN BELIN

31082026D068

Date de convocation : 13.08.2026
Date d'affichage : 19.08.2026
Date d'envoi : 19.08.2026

Nombre de conseillers

En exercice :	15
Présents :	12
Excusés :	3
Pouvoirs :	3
Votants :	15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, HEZARD Claire, RIMLINGER Laurence.
MM. DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : MM. DEVILLE Damien, MARIE Eric, Mme JOUSSE Nathalie

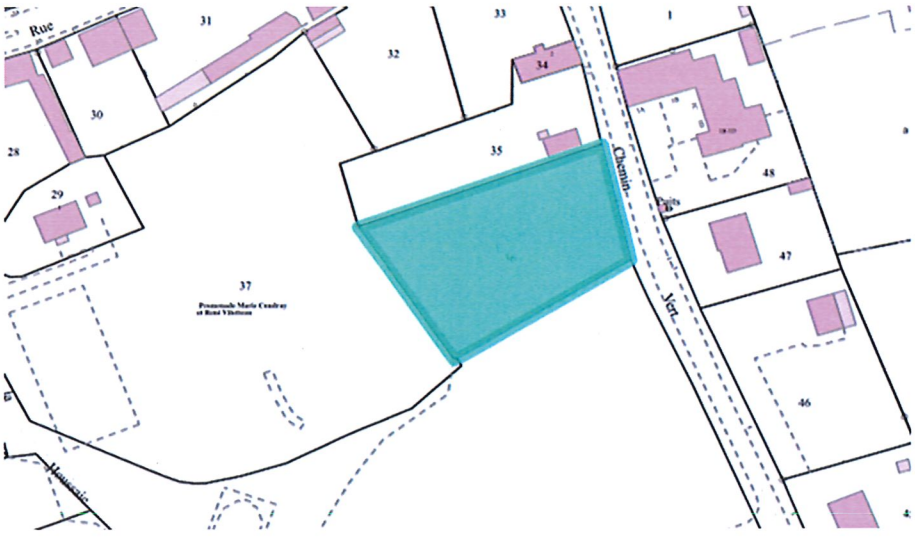
Pouvoirs : Mr MARIE Eric donne pouvoir à Mme RIMLINGER Laurence,
Mme JOUSSE Nathalie donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra,
Mr DEVILLE Damien donne pouvoir à Mr RICHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr DUCREUX Olivier

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Objet : Servitude de bornage – Parcelle AD36.

Le Cabinet LOISEAU (géomètres-experts) a été chargé par ses propriétaires de procéder au bornage de la parcelle cadastrée Section AD n°36 en raison de la disparition d'une borne. Ce terrain est contigu à la propriété de la commune (parcelle AD n°39).



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D068-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D068

L'article 646 du Code Civil dispose : « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs ».

Un devis a été demandé par les propriétaires afin de fixer ensemble les limites concernant la parcelle de la commune et l'alignement avec le Chemin Vert. Celui-ci s'élève à 574€ HT soit 688.80€ TTC pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ ACCEPTE la prise en charge de la moitié des frais de bornage de la parcelle AD36,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du Cabinet de géomètres-experts LOISEAU d'un montant de 574€ HT soit 688.80€ TTC et les actes afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 02 septembre 2026

Le Maire,
Bruno RICHET

Secrétaire de séance,
Mr DUCREUX Olivier

MAIRIE DE ST-OUEN EN BRIE (Seine-et-Marne)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D069-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT OUEN EN BELIN

31082026D069

Date de convocation : 13.08.2026
Date d'affichage : 19.08.2026
Date d'envoi : 19.08.2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, HEZARD Claire, RIMLINGER Laurence.
MM. DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : MM. DEVILLE Damien, MARIE Eric, Mme JOUSSE Nathalie

Pouvoirs : Mr MARIE Eric donne pouvoir à Mme RIMLINGER Laurence,
Mme JOUSSE Nathalie donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra,
Mr DEVILLE Damien donne pouvoir à Mr RICHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr DUCREUX Olivier

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Objet : Incendies – Don financier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de SAINT OUEN EN BELIN tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune attribue une aide financière d'un montant de 500 euros à l'Association des Maires de France AMF Aides Sinistrés.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203066-20260904-31082026D069-DE
en date du 04/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 31082026D069

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'AMF Aides Sinistrés,

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 02 septembre 2026

Le Maire,
Bruno RICHET

Secrétaire de séance,
Mr DUCREUX Olivier



